

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 2 (1945)

Heft: 15

Rubrik: Relire et méditer...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que parmi les 31 équipes de cat. A, 5 avaient complètement « perdu le nord ». A 1530, le chef du Bureau cantonal, M. Roulet, clôture la journée en remerciant les invités qui suivirent avec intérêt la manifestation et tous ceux qui travaillèrent activement à la préparation de cette journée, ainsi que les participants pour l'enthousiasme qu'ils montrèrent pour cette première course d'orientation. Il proclame les résultats et remet aux deux équipes gagnantes les magnifiques challenges offerts par l'association neuchâteloise de gymnastique et par l'association cantonale de football. Des médailles furent remises également aux équipiers des 5 premières équipes de chaque catégorie, tandis que tous les participants recevaient le diplôme-souvenir particulièrement réussi.

Excellente journée, parfaitement réussie. De la bonne propagande pour l'I. P. et la certitude de faire tout aussi bien en 1946.

RELIRE ET MÉDITER ...

L'admiration un danger pour le jeune sportif

Tous ceux qui ont regardé des jeunes gens s'ébattre sur un terrain de jeu, qu'il s'agisse de football, d'athlétisme, de tennis ou d'un autre sport, connaissent le jeune homme auquel ses premiers pas ont un peu tourné la tête. Le fait de se sentir, dans sa spécialité, supérieur à ses camarades, affecte son comportement. Il perd son naturel et commence à se donner des airs. Il s'enfle d'importance, s'imagine être un personnage remarquable, fait de petites manières et, dans les efforts qu'il déploie pour jouer à la grande vedette (il a malheureusement des exemples parmi ses aînés), ne réussit qu'à être désagréable, exaspérant et ridicule.

Celui qui pratique un sport individuel, le tennis par exemple, est plus enclin à tomber dans ce détestable travers que celui qui pratique un jeu d'équipe tel que le football. Tandis que le joueur de football est fondu dans le tout qu'il doit former avec ses dix coéquipiers, le joueur de tennis est seul devant son adversaire. Le public qui borde ou entoure le court est plus près de lui que ne l'est le public des gradins et des tribunes d'un stade. Il se sent observé de plus près, sait que chacun de ses mouvements est parfaitement visible et la tentation est grande de prendre le court pour une scène de théâtre, d'être à la fois joueur et acteur.

Toutefois, le type du « m'as-tu vu » se rencontre ailleurs que sur les courts et il ne se trahit pas seulement par son comportement, mais encore par sa façon de parler de ses succès, d'expliquer ses défaites, de juger sans appel et souvent de sous-estimer ses adversaires, de critiquer sans retenue ses coéquipiers.

Les causes de ce manque de modestie sont multiples, mais une des plus importantes est sans doute l'admiration qu'engendre dans le public le haut-fait sportif, admiration que certains chroniqueurs suscitent ou entretiennent trop souvent

à l'aide d'adjectifs boursoufflés. Il y a là un sens de la mesure qui fait cruellement défaut, un sens de la mesure dont on notait l'absence avec mélancolie en entendant un reporter pousser au micros de longs cris inarticulés sur le mode aigu, lors d'une récente rencontre internationale d'où nos représentants sortirent brillamment vainqueurs. Cette admiration est le produit presque inéluctable du sport-exhibition.

Que faire pour réagir ? Tout d'abord, que nos joueurs sportifs ne rencontrent pas chez leurs parents une béate admiration qui ne pourrait que renforcer, sinon faire naître en eux l'idée qu'ils sont de petits phénomènes. Et que leurs guides sachent leur montrer que le sport n'est pas un but en soi, mais un moyen de se développer moralement autant que physiquement. Qu'ils leur fassent comprendre qu'un vrai sportif sait vaincre avec modestie et perdre avec simplicité.

« Gazette de Lausanne »

P. Gz.

Matériel

REMISE DE CARTES TOPOGRAPHIQUES

1) Le Service topographique fédéral remet à l'O. F. I., à l'intention des autorités militaires des cantons, à titre de prêt et gratuitement, les cartes dont il dispose pour l'I. P., en application de la décision du 1.12.44 du Département militaire fédéral sur le matériel et la subsistance dans l'I. P. (M. S.) et des directives suivantes :

a) Toutes les demandes d'attribution de cartes devront être transmises, 14 jours au moins avant la date de livraison, par l'entremise de l'autorité militaire cantonale à l'O. F. I., qui prononce sur la répartition et tient un contrôle exact des cartes délivrées.

b) Le Service topographique fédéral remet les cartes aux autorités militaires des cantons selon les commandes que lui transmet l'O. F. I. ; il délivre à l'O. F. I. un double du bulletin de livraison. Les autorités militaires des cantons répondent de l'administration des cartes et de leur remise aux organisations et écoles pour être utilisées exclusivement pour l'entraînement, les examens d'aptitudes physiques et les cours.

c) Les cartes seront rendues au Service topographique fédéral par les autorités militaires des cantons immédiatement après les examens ou les cours. La reddition a lieu contre quittance du Service topographique fédéral aux autorités militaires des cantons et à l'O. F. I. Les factures pour les cartes perdues ou les cartes dont l'usage ne peut être justifié seront adressées en 2 exemplaires à l'O. F. I., chargé de leur encaissement.

2) Les autorités militaires cantonales peuvent commander au Service topographique fédéral par l'entremise de l'O.F.I., des cartes à prix réduit, provenant des stocks des cartes « rebuts », pour les membres du bureau, les chefs, moniteurs, ainsi que pour les jeunes gens d'une organisation I. P. qui ont droit aux subsides.